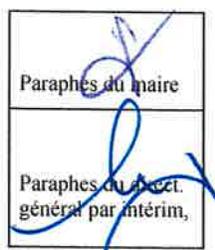


## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 2 juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **1<sup>er</sup> juin 2020** à 20h02, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Membres du conseil

présents :

Monsieur Daniel Braün  
Monsieur Eric Courteau  
Monsieur Fernand Leclerc

Monsieur Charles Brochu  
Madame Sylvie Giroux  
Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, est aussi présent.

En vertu de la résolution numéro 2020-066 adoptée le 6 avril 2020, la séance du conseil est tenue à huis clos.

Tous les membres du conseil et Julie Létourneau sont présents à la salle du conseil en maintenant les directives de distanciations recommandées.

M. Michel Perreault est relié à partir de sa résidence via son ordinateur portable en mode direct.

### 2020-121 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Charles Brochu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en reportant le point 8.5 et en y ajoutant les points 8.21 à 8.22, à savoir :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2020
  - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020
4. Correspondance
5. Divers comités
6. Finance
  - 6.1 Présentation des comptes à payer
  - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Avis de motion, Adoption de règlement et dispense de lecture (s/o)
8. Affaires nouvelles et suivies
  - 8.1 Acceptation pour dépôt du rapport budgétaire préliminaire (non vérifié) au 31 décembre 2019
  - 8.2 Acceptation de la proposition de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour la poursuite des travaux de vérification des états financiers 2019 dont la présentation au conseil est prévue au 8 septembre 2020
  - 8.3 Acceptation pour dépôt du rapport de suivi budgétaire au 29 mai 2020
  - 8.4 Adjudication de la soumission des travaux de réaménagement du garage (Hôtel de Ville) – Phase 3
  - ~~8.5 Autorisation de la pose d'asphalte dans la cour au bureau municipal~~
  - 8.6 Formation du Comité de voirie municipal– modification de la résolution numéro 2018-069 et 2018- 108
  - 8.7 Croix-Rouge – renouvellement de l'entente aux sinistrés
  - 8.8 Banque d'heures – Infotech
  - 8.9 MRC – Rapport annuel d'activités en sécurité incendie
  - 8.10 Résolution pour soutenir l'incubateur bioalimentaire, la Coopérative Val-Horizon

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

- 8.11 ADMQ – Autorisation pour la participation à Julie Létourneau au 3 jours de formation Webdiffusion
- 8.12 Localisation du panneau PAVA
- 8.13 Autorisation – Facture Sûreté du Québec
- 8.14 Technic Réseau Conseil – Entente pour la maintenance des ordinateurs au bureau municipal à toutes les semaines
- 8.15 MRC du Val-Saint-François – Résolution pour la désignation du technicien en foresterie de la MRC
- 8.16 Acceptation de l'addenda no. 1 : Contrat de travail M. Jacques St-Pierre
- 8.17 Formation d'un comité ad hoc pour l'achat d'une voiture électrique
- 8.18 Campagne Rainbow – Don
- 8.19 Wales Home – chèque pour le tournoi de golf remis à la fondation du Wales Home
- 8.20 Journal L'Étincelle – Offre de place dans le journal pour la fête nationale et confédération
- 8.21 François Daigle – Demande de financement pour les adolescents actifs
- 8.22 Varia
- 9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
- 10. Période de questions pour le public
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : le 6 juillet 2020

---

### 2020-122 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 2020-122-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Appuyé par le conseiller Daniel Braün  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le procès-verbal de la séance du 4 mai 2020 soit adopté tel que  
présenté.

---

#### 2020-122-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau  
Appuyé par le conseiller Charles Brochu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

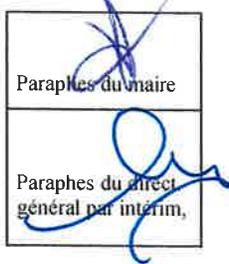
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020  
soit adopté tel que présenté.

---

### CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposés à la table du conseil et les suivis demandés par  
les membres du conseil, soit pour les points 4.8.1 et 4.8.2 seront effectués et  
déposés aux archives après épuration.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### 2020-123 FINANCE

#### 2020-123-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc  
Appuyé par le conseiller Eric Courteau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 20 131,13\$, tels que présentés aux membres du conseil et que les déboursés soient autorisés.

-----

#### 2020-123-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland entérine les dépenses incompressibles au montant de 126 456,23\$ et d'entériner les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 325,00\$ tel que présenté aux membres du conseil.

-----

#### 2020-123-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DAS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün  
Appuyé par le conseiller Charles Brochu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte les frais de déplacements au montant de 156,20\$ et autorise les déboursés.

Que la municipalité du Canton de Cleveland entérine les versements des salaires nets pour le mois de mai 2020 au montant de 19 343,22\$ ainsi que les déductions à la source du mois d'avril 2020 au montant de 10 296,78\$.

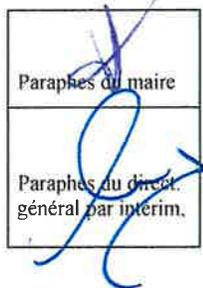
-----

### AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

#### 2020-124 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PRÉLIMINAIRE (NON VÉRIFIÉ) AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün  
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Que les membres du conseil acceptent pour dépôt le rapport budgétaire préliminaire (non vérifié) au 31 décembre 2019 tel que présenté par le directeur général par intérim.

-----

**2020-125 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DONT LA PRÉSENTATION AU CONSEIL EST PRÉVUE AU 8 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux  
Appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte le report des travaux de vérification des E/F au 31 décembre 2019 dont la présentation est prévue au 8 septembre 2020, le tout faisant suite au retard constaté en regard à la situation de la COVID-19 et également en référence à la transmission tardive des informations probantes auprès du vérificateur.

-----

**2020-126 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU RAPPORT DE SUIVI BUDGÉTAIRE AU 29 MAI 2020**

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün  
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les membres du conseil acceptent pour dépôt le rapport budgétaire des opérations financières au 29 mai 2020 tel que présenté par le directeur général par intérim.

-----

**2020-127 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU GARAGE (HÔTEL DE VILLE) – PHASE 3**

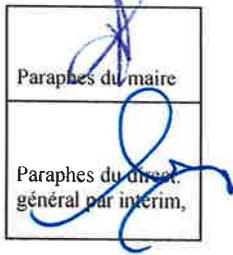
**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEO pour les travaux de réaménagement du garage municipal et bureau phase 3, le tout en date du 10 mars 2020;

**ATTENDU QUE** les soumissions déposées en date du 19 mai 2020 ont été validées par le comité de sélection et considérées conformes aux exigences des clauses de l'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas reçu de recommandation du plus bas soumissionnaire conforme de la part de M. Denis Baril, architecte, et ce en considération de son refus;

**ATTENDU QUE** la recommandation du plus bas soumissionnaire conforme de la part de M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général par intérim en date du 29 mai 2020;

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**ATTENDU QUE** l'offre de l'entreprise CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC. est conforme et est la plus avantageuse, le tout au prix soumis de 299 400.00\$ plus taxes applicables, incluant l'option présenté au devis;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la confirmation du financement de la part du MAMH concernant le règlement d'emprunt 567, le tout en date du 22 avril 2020;

**ATTENDU QU'** en considération de la situation vécue actuellement au niveau de la fermeture temporaire de certains secteurs économiques, notamment celui de la construction;

**ATTENDU QU'** il y va de l'intérêt public.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Daniel Braün  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland procède à l'adjudication du contrat de réaménagement du garage (Hôtel de Ville) et bureau municipal phase 3 à l'offre conforme la plus avantageuse, soit celle de l'entreprise CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC. du (Québec), ayant sa place d'affaires au 379, rue Saint-Georges, Windsor, J1S 1K6.

Que la soumission au prix de 299 400.00 \$ plus taxes applicables soit acceptée, le tout selon les termes et conditions des plans et devis et de l'offre déposée le 28 mai 2020.

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à procéder aux arrangements nécessaires pour le début des travaux dans les meilleurs délais.

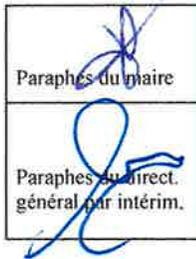
Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à procéder aux communications nécessaires auprès de la population et ce en coordination avec les principaux intervenants au projet.

Que le Maire M. Herman Herbers et le directeur général par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document concernant la présente adjudication.

-----  
**AUTORISATION DE LA POSE D'ASPHALTE DANS LA COUR AU  
BUREAU MUNICIPAL**

Ce point est reporté à une prochaine réunion de conseil.  
-----

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2020-128 FORMATION DU COMITÉ DE VOIRIE MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-108**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2018-108, nomme les membres du comité voirie de la municipalité

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'apporter une modification à cette résolution en indiquant qu'aucun citoyen ne participera au comité de voirie;

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau  
Appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Canton de Cleveland procède à la modification du comité de voirie actuellement formé en vertu de la résolution 2018-108;

Que la municipalité de Canton de Cleveland nomme les membres du comité de voirie, à savoir:

M. Fernand Leclerc, conseiller district numéro 2  
M. Charles Brochu, conseiller district numéro 6

Que les personnes occupant les postes suivants soient nommées à titre de soutien technique :

Inspecteur en voirie  
Direction générale

Que M. le Maire puisse assister aux travaux dudit comité, le tout selon la réglementation en vigueur tel que prescrit par le Code municipal du Québec.

-----

**2020-129 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la loi sur la sécurité civile (L.R »Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.C.C-19), le code municipal (L.R.Q., C.C-27);

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres.

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire.

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim,

publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre.

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée.

**ATTENDU** la volonté de la municipalité et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite.

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu  
Appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés pour une période de trois (3) ans.

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte de s'engager à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2020-2021 : 0,17\$ per capita
- 2021-2022 : 0,17\$ per capita
- 2022-2023 : 0,17\$ per capita

le tout au montant total de 263,84\$ par année

Que la durée de l'entente soit du 15 août 2020 et se terminera le 14 août 2023.

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le Maire, M. Herman Herbers et la secrétaire trésorière adjointe et aide urbanisme à signer l'entente tel que proposé avec la Croix-Rouge séance tenante.

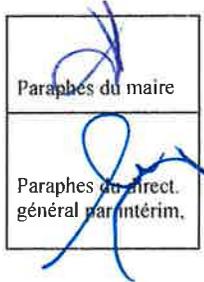
---

### 2020-130 INFOTECH – ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc  
Appuyé par le conseiller Daniel Braün  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland procède à l'achat d'une banque de 26 heures, sans date d'expiration, chez Infotech pour le service comptable et la formation, au coût de 1960\$, plus taxes.

Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer tout document relatif au dossier.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

### 2020-131 MRC – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

**ATTENDU** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

**ATTENDU** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**ATTENDU QUE** les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au Ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal;

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau  
Appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la municipalité pour l'année 2019 tel que présenté.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

-----

### 2020-132 RÉOLUTION POUR SOUTENIR L'INCUBATEUR BIOALIMENTAIRE, LA COOPÉRATIVE VAL HORIZON

**ATTENDU QUE** la Coopérative Val-Horizon fait partie des actions du plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** la Coopérative Val-Horizon fait partie du plan d'action de Développement Val-Saint-François (cette action s'inscrit dans la priorité *Pérennité, croissance et prospection d'entreprises* et plus particulièrement sous la catégorie *Développer et promouvoir l'agriculture et la transformation agroalimentaire*);

**ATTENDU QUE** la Coopérative Val-Horizon est légalement constituée sous forme de coopérative de solidarité;

**ATTENDU QU'** il est important plus que jamais d'appuyer les producteurs locaux à avoir des points de vente diversifiés pour distribuer leurs produits, et ce, afin de soutenir la chaîne alimentaire locale;

**ATTENDU QU'** il est important de sensibiliser les citoyens

- qui sont les producteurs et agro transformateurs de la région
- l'importance de consommer localement



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

- l'importance d'avoir de saines habitudes alimentaires;

**ATTENDU QUE** la Coopérative compte sur l'adhésion de membres de soutien afin d'assurer la capitalisation de l'entreprise et ainsi avoir accès à d'autres financements;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif de la MRC du Val-Saint-François recommande aux municipalités de la MRC de soutenir la Coopérative Val-Horizon en adhérant à titre de membre de soutien;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland compte trois entreprises agroalimentaires qui cherchent à valoriser leur travail et leur produit;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux  
Appuyé par le conseiller Daniel Braün  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland adhère à titre de membre de soutien au niveau bronze au coût de 50\$ à la Coopérative Val-Horizon.

-----

### **2020-133 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC- AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION À JULIE LÉTOURNEAU AU 3 JOURS DE FORMATION WEBDIFFUSION**

**ATTENDU QUE** l'association des directeurs municipaux du Québec a été dans l'obligation d'annuler le congrès annuel des membres étant donné la situation de la pandémie du Covid-19;

**ATTENDU QUE** l'association propose un forfait de 8 webinaires pour les membres ce qui correspond à des formations qui auraient lieu lors du congrès au coût de 375\$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc  
Appuyé par le conseiller Charles Brochu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'inscription de Mme Julie Létourneau afin d'assister aux 8 webinaires offerts par l'ADMQ au coût de 375\$ plus taxes.

-----

### **2020-134 LOCALISATION DU PANNEAU PAVA**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait l'acquisition d'un panneau PAVA (panneau consistant à démontrer la vitesse des véhicules routiers);

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**ATTENDU QU'** il y a lieu d'installer ce panneau dans un endroit stratégique pour faire réduire la vitesse sur un chemin passant et où que la vitesse est passablement élevée;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux  
Appuyé par le conseiller Daniel Braün  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité accepte la recommandation du comité de voirie concernant l'installation du panneau PAVA dans les secteurs suivants :

- 1- Wales Home
- 2- Chemin De la Rivière, près de l'intersection de la route 143
- 3- Chemin Healy

---

### 2020-135 AUTORISATION – FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**ATTENDU QUE** le paiement de la facture de la Sûreté du Québec se fait en deux versements et selon la facture reçue le 30 mars dernier le 1<sup>er</sup> versement est dû le 30 juin 2020 et le 2<sup>ième</sup> versement dû le 31 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** la situation de la COVID-19, Mme Geneviève Guilbaut, vice-première ministre et ministre de la sécurité publique propose aux municipalités de reporter les dates de paiements au 30 septembre et au 1<sup>er</sup> décembre prochain;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc  
Appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte de procéder aux versements de la contribution aux services de la Sûreté du Québec selon la facturation transmise au montant de 155 509\$.

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition de la sécurité publique afin de reporter les versements selon les dates suivantes:

- 30 septembre
- 1<sup>er</sup> décembre

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise la direction générale à procéder aux paiements selon la cédule tel que présenté

---

### 2020-136 TECHNIC RÉSEAU CONSEIL – ENTENTE POUR LA MAINTENANCE DES ORDINATEURS AU BUREAU MUNICIPAL À TOUTES LES SEMAINES

**ATTENDU QUE** la compagnie Technic Réseau Conseil dépose une offre pour maintenir les logiciels à jour des systèmes informatiques du bureau municipal;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par internet

**ATTENDU QUE** l'offre consiste à installer les mises à jour du système d'exploitation et des logiciels de fonctionnement de base, démarrage de l'analyse de l'antivirus et antimalware, connexion et support technique à distance illimité pour les ordinateurs au bureau municipal;

**ATTENDU QUE** l'offre consiste à installer les mises à jour du système d'exploitation, des logiciels de fonctionnement de base, démarrage de l'analyse de l'antivirus et antimalware, vérification du fonctionnement des sauvegardes, les connexions illimités à distance (temps de support exclus) pour le serveur;

**ATTENDU QUE** le montant à déboursier pour ces services est de l'ordre de 60\$ plus taxes par mois pour les 3 ordinateurs et de 50\$ plus taxes par mois pour le serveur;

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün  
Appuyé par le conseiller Eric Courteau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition de la firme Technic Réseau Conseil pour les services de mise à jour de la périphérie informatique au coût de 110\$ plus taxes par mois.

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise la direction générale à signer tout document relatif audit mandat d'impartition.

-----

### 2020-137 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – RÉOLUTION POUR LA DÉSIGNATION DU TECHNICIEN EN FORESTERIE DE LA MRC

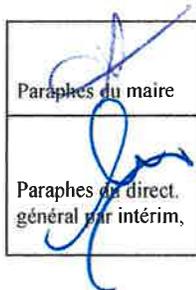
**ATTENDU QUE** la MRC a donné un avis de motion lors de la séance du 20 mai 2020 afin d'informer les membres du conseil de son intention d'adopter, conformément à l'article 79.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement régional # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** ce règlement vise à régir et encadrer les opérations d'abattage d'arbres et de déboisement forestier dans un objectif d'aménagement durable de la ressource et le maintien du couvert forestier.

**ATTENDU QUE** par l'adoption de ce règlement, la MRC du Val-Saint-François devient responsable de la gestion du milieu forestier, incluant la délivrance des certificats d'autorisation pour les travaux d'abattage d'arbres et pour les travaux de déboisement visant un changement de vocation du sol;

**ATTENDU QUE** ce règlement encadre l'abattage d'arbres comme suit:

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- en précisant les travaux nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation;
- en précisant les travaux ne nécessitant pas de certificat d'autorisation;
- en précisant les travaux nécessitant une prescription sylvicole;
- en assurant le maintien de la productivité forestière;
- en interdisant le déboisement pour le changement de vocation à certains endroits;
- en édictant les conditions applicables au déboisement pour le changement de vocation.

**ATTENDU QUE** ce règlement assure la protection du territoire comme suit:

- en prévoyant les normes relatives à la protection des cours d'eau et des plan d'eau;
- en prévoyant les normes relatives à la protection des bandes boisées lors du déboisement pour changement de vocation
- en prévoyant des normes relatives à la protection des prises d'eau potable;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des pentes fortes;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des zones inondables;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des milieux humides.

**ATTENDU QUE** ce règlement encadre l'installation de pont temporaire en prévoyant les normes applicables.

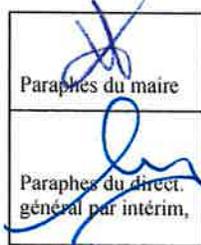
**ATTENDU QUE** ce règlement encadre la construction de chemin forestier et le drainage comme suit :

- en prévoyant les normes relatives à la construction d'un chemin forestier;
- en prévoyant les normes applicables aux aires d'empilement de bois;
- en prévoyant les normes applicable à la construction d'un fossé de drainage.

**ATTENDU QUE** ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la MRC du Val-Saint-François à l'exception de :

- les terres du domaine de l'état;
- lors de la construction d'une infrastructure, d'un bâtiment ou d'un ouvrage conforme à la réglementation municipale, provinciale ou fédérale;
- à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des villes ou municipalités du territoire;
- un terrain d'utilisation résidentielle d'une superficie de 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha) et moins;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- à l'intérieur des secteurs dédiés à la conservation identifiés à la réglementation municipale.

**ATTENDU QUE** l'avis de motion entraîne, conformément à l'article 79.19.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un effet de gel automatique en ce que aucun permis ou certificat ne peut, à compter de l'avis de motion, être accordé par une municipale locale pour l'exécution de travaux qui, advenant l'adoption de ce règlement, seront prohibés;

**ATTENDU QUE** la municipalité demeure responsable du traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation tant et aussi longtemps que le Règlement régional # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François ne sera pas entrée en vigueur;

**ATTENDU QUE** la MRC a procédé à l'embauche de M. Jean-Guy Boissonneault technicien forestier pour l'administration, la surveillance et l'application Règlement régionale # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** le technicien forestier a les connaissances et les compétences requises pour traiter les demandes d'information et les demandes de certificats d'autorisation afin d'assurer le respect du Règlement régionale # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite confier le traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation au technicien forestier de la MRC afin d'assurer le respect du Règlement régionale # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE GIROUX, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE NOMMER** le technicien forestier de la MRC à titre de personne responsable du traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation qui lui sont adressées durant la période d'effet de gel, relativement à des travaux d'abattage d'arbres, d'installation de pont temporaire durant la période des travaux forestiers, de construction de fossé de drainage forestier, de construction de chemin forestier;

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

**D'AUTORISER** le technicien forestier de la MRC à répondre au nom de la municipalité aux demandes d'informations, durant la période d'effet de gel;

**D'AUTORISER** le technicien forestier de la MRC à délivrer au nom de la municipalité des certificats d'autorisation durant la période d'effet de gel;

**2020-138 ACCEPTATION DE L'ADDENDA NO. 1 – CONTRAT DE TRAVAIL M. JACQUES ST-PIERRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a embauché Monsieur Jacques St-Pierre le 06 mars 2017 pour l'occupation du poste de : « Manœuvre saisonnier »;

**ATTENDU QUE** la municipalité et l'employé désirent poursuivre les termes et conditions de travail tel qu'édicte par le contrat de travail signé le 07 mars 2017, à l'exception de la clause 4.1 "Salaire", qui fait l'objet du présent addenda;

**ATTENDU QUE** les parties s'entendent à procéder à un ajustement de salaire afin de faire droit à la prestation de travail demander à titre de manœuvre saisonnière et également au niveau des conditions de marché actuellement en vigueur et constaté par les parties;

**ATTENDU QUE** le taux de rémunération actuel de 18.32 \$ de l'heure est modifié à 22.00 \$ de l'heure;

**ATTENDU QUE** l'ajustement du taux de rémunération soit rétroactif au 06 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc  
Appuyé par le conseiller Eric Courteau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte de procéder à un ajustement du taux horaire de M. Jacques St-Pierre, à savoir:

Taux horaire 2020 : 22.00\$ de l'heure  
Rétroactif au 6 avril 2020

Que le directeur général par intérim soit et est autoriser à signer l'addenda no. 1 afin de faire droit à l'ajustement tel que proposé.

**2020-139 FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC POUR L'ACHAT D'UNE VOITURE ÉLECTRIQUE**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil désirent procéder à l'achat d'une voiture électrique pour les besoins de déplacements du personnel de la voirie;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

**ATTENDU QU'** il y a lieu de former un comité ad hoc pour l'analyse des produits offerts sur le marché sur les voitures électriques;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc  
Appuyé par le conseiller Daniel Braün  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland procède à la formation du comité ad hoc composé de M. le maire Herman Herbers et des conseillers: Messieurs Eric Courteau et Fernand Leclerc et de la direction générale.

Que le mandat du comité est de procéder à l'analyse des besoins, des produits disponibles et des opportunités de financement, le tout en vue de l'acquisition d'un véhicule électrique.

Que le dit comité fera son rapport et recommandation, s'il y a lieu, lors d'une prochaine séance du conseil.

---

### 2020-140 CAMPAGNE RAINBOW - DON

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc  
Appuyé par le conseiller Daniel Braün  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland entérine la dépense au montant de 250\$ qui a été octroyé à titre de don à la Campagne Rainbow.

Que cette dépense non prévue au budget 2020 soit affectée dans le poste « Dons-Divers 2020 »;

---

### 2020-141 WALES HOME – CHÈQUE POUR LE TOURNOI DE GOLF REMIS À LA FONDATION DU WALES HOME

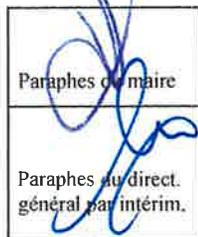
**ATTENDU QUE** la municipalité s'est inscrite au tournoi de golf pour la fondation du Wales Home et que le chèque a été déboursé et encaissé par la fondation;

**ATTENDU QUE** la situation de la COVID-19, tous les évènements prévus pour l'été 2020 doivent être annulés et le tournoi de golf pour la fondation du Wales Home a été annulé;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc  
Appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte que la contribution de 550\$ prévu pour le tournoi de golf du Wales Home soit remis à la fondation du Wales Home, étant donné l'annulation de l'évènement.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### 2020-142 JOURNAL L'ÉTINCELLE – OFFRE DE PLACE DANS LE JOURNAL POUR LA FÊTE NATIONALE ET CONFÉDÉRATION

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu  
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'achat d'un espace 1/16 de page en couleur dans le journal l'Étincelle au montant de 259,25\$ pour souligner la fête Nationale et la Confédération.

---

### 2020-143 DEMANDE DE FRANÇOIS DAIGLE – FINANCEMENT POUR LES ADOLESCENTS ACTIFS

**ATTENDU QU'** une demande de financement pour les adolescents actifs a été déposée par monsieur François Daigle le 29 mai dernier;

**ATTENDU QUE** différentes activités comme le tennis, le baseball, l'athlétisme, le cyclisme, le golf, etc seront offertes pour les jeunes de 11 à 15 ans;

**ATTENDU QUE** le camp de jour offre des services à une clientèle de plus bas âges et qu'il s'agit d'une bonification aux adolescents de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün  
Appuyé par le conseiller Eric Courteau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte de déboursier un montant de 910\$ pour le financement du projet dédié aux adolescents actifs, tel que proposé par monsieur Daigle à la municipalité du Canton de Cleveland.

---

### RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

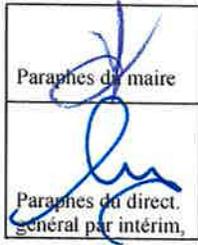
Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Étant donné la séance décrétée à huis clos, les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 1<sup>er</sup> juin 2020.  
Aucune question n'a été transmise à la municipalité.  
La période reste toutefois ouverte pour d'éventuelles questions des citoyens concernant cette réunion.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### 2020-144 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal  
Et résolu que la séance soit levée à 20h58.

A blue ink signature of Herman Herbers.

Herman Herbers, Maire

A blue ink signature of Michel Perreault.

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général par intérim

### DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

-----

### APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.

A blue ink signature of Herman Herbers.

Herman Herbers, Maire